



DÉLIBÉRATION n° 2021 – 42

Désignation des membres du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration, approuvé par délibération n° 2009-9 du 17 juillet 2009,

Réuni le 09 décembre 2021 à Saint Pierre d'Albigny, sous la présidence de M(me) *Rozenn HARS*....., Président(e) du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

A élu par un scrutin,

Les membres du conseil d'administration suivants au Bureau du Conseil d'administration :

• **deux représentants de l'État :**

titulaire : *Le Sous-Prefet d'Albertville*..... et suppléant : *Le Bureauisme du massif des Alpes*
titulaire : *Le DDTerritoire*..... et suppléant : *Le DREAL*.....

• **deux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**

titulaire : *JACQUES ARNOUX*..... et suppléant : *CHRISTIAN FINAS*.....
titulaire : *RENE RUFFIER-LANCHE*..... et suppléant : *JEAN-PIERRE FAVRE*.....

• **une personnalité qualifiée à compétence nationale :**

titulaire : *GUY CHAUNEREUIL*..... et suppléant : *MARTINE NORAZ*.....

• **une personnalité qualifiée à compétence locale :**

titulaire : *DENIS PLAZE*..... et suppléant : *CHANTAL MARCHAND-DRIUET*.....

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Saint-Pierre-d'Albigny, le 09 décembre 2021

Le (la) Président(e) du Conseil d'administration,

M(me) *Rozenn HARS*.....